

Le CEPIC dépose un recours pour abus de position dominante auprès de la Commission européenne contre Google Images

La plainte est soutenue par une coalition internationale de l'industrie de l'image



Bruxelles, le 13 novembre 2013. Au nom de milliers de photographes et d'agences de photographie, le **CEPIC** Syndicat Européen des Agences et sources photographiques, (*Center of the Picture Industry*) a déposé un recours officiel contre Google devant la Commission Européenne, pour l'utilisation d'images de tierces parties. La plainte a été déposée le 8 novembre 2013, avec le soutien sans précédent d'une coalition d'associations professionnelles européennes et américaines.

CEPIC

Centre of the Picture Industry

En utilisant les œuvres originales de fournisseurs d'images, Google détourne les visiteurs potentiels de leurs pages vers ses propres services.

CEPIC-OFFICE

Fritschestraße 22

10585 Berlin

Germany

Tel. +49.30.88 91 01-60

Fax +49.30.88 91 01-61

ceplic@ceplic.org

www.ceplic.org

Le recours porte sur les utilisations sans autorisation que fait Google d'images appartenant à des tiers, aussi bien dans son service de recherche horizontale que dans ses services spécialisés, en particulier Google Images. De plus en plus souvent, Google utilise des images en ligne sans l'accord des titulaires des droits, voire en s'opposant à leur refus explicite. Depuis la mise en place de la nouvelle interface de Google Images en janvier 2013, la situation n'a fait que se dégrader: Google propose désormais les images dans leur format original et en haute résolution sur son site et permet aux utilisateurs de les télécharger sans jamais devoir passer par le site d'origine. Google n'informe même pas correctement les utilisateurs de l'origine des images et de leur statut au regard du droit d'auteur.

De plus, depuis l'été 2013, Google utilise des images de tierces parties, sans leur accord, comme « réponses directes » sur les pages de résultats de son moteur de recherche horizontale ou dans son « Knowledge Graph ». Ces nouvelles fonctionnalités détournent l'attention des utilisateurs des sites des propriétaires légitimes vers les seuls services de Google qui récupère ainsi les bénéfices de leurs investissements. Les fournisseurs des images se trouvent donc privés de la reconnaissance et du fruit de leur travail.

En utilisant des images sans l'autorisation de leurs propriétaires, Google exploite les éditeurs de site web et les créateurs de contenus visuels, réduisant ainsi l'incitation à investir dans la création de contenus originaux et de qualité à destination des internautes. Dans la mesure où Google

s'oppose par ailleurs à la mise en place de mesures techniques adéquates qui permettraient aux fournisseurs de mieux contrôler la diffusion en ligne de leurs images, le CEPIC considère que l'utilisation faite par Google d'images de tierces parties constitue un abus de position dominante tel qu'il est défini à l'article 102 du TFUE. (Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne.)

Le moteur de recherche est devenu un fournisseur de contenus « gratuits » et encourage le piratage à son seul profit.

Pour comble de mesure, la nouvelle interface de Google Images encourage le téléchargement (illégal) des images à partir de la page de résultats proposés. Or le piratage est le fléau majeur auquel est confrontée l'industrie de l'image. Selon les informations fournies par les membres du CEPIC, 85 % des images que l'on trouve en ligne par le biais des systèmes de recherche visuels sont des copies illégales, et 80 % de celles-ci ont été diffusées par des moteurs de recherche tels que Google Images. En proposant ces images sorties du contexte de la page d'origine, sans donner d'informations sur leurs auteurs et une référence peu visible sur le droit d'auteurs ou le copyright, la nouvelle interface de Google Images accroît significativement l'envergure du problème.

Google s'opposant à la mise en place de technologies perfectionnées d'expression des droits, les photographes et les agences de photographie ne peuvent se protéger contre cette exploitation croissante.

Les photographes et les agences de photographie sont créateurs, possesseurs et fournisseurs de contenus visuels. Avec un maximum de 95% des recherches Internet en Europe passant par Google, les fournisseurs d'images dépendent du moteur de recherche pour être trouvés et ainsi récolter les fruits de leur travail, de leur créativité et du temps qu'ils ont investi.

L'industrie de l'image souhaite établir un équilibre entre l'utilisation faite par Google de ses images et la contrepartie qu'elle reçoit de l'exploitation de leur contenu, notamment un trafic accru sur les sites web des fournisseurs. Pour ces derniers, il est inacceptable que leurs images soient diffusées en format original et en haute résolution en dehors des résultats de recherche organique, ou que celles-ci soient présentées non pas comme résultats de recherche mais comme « réponses directes » sans que les utilisateurs soient redirigés vers la page source.

L'industrie de l'image a besoin également qu'on lui fournisse des outils efficaces pour protéger ses documents du téléchargement illégal via Google. Le piratage augmentant, en même temps que l'utilisation de



CEPIC

Centre of the Picture Industry

CEPIC-OFFICE

Fritschestraße 22

10585 Berlin

Germany

Tel. +49.30.88 91 01-60

Fax +49.30.88 91 01-61

ceplic@ceplic.org

www.ceplic.org

contenus visuels sans autorisation par Google, il est nécessaire que le géant de l'Internet accepte de mettre en place des solutions techniques appropriées pour protéger les fournisseurs.

Malheureusement, tous ceux qui ont protesté jusqu'à maintenant contre l'utilisation illégale de leurs images sur le web, notamment par Google Images, se sont entendu répondre que le seul moyen d'éviter que leurs images apparaissent dans leur format d'origine sur Google Images serait de se retirer totalement des services de Google, y compris des fonctions de recherche de base. Cette réponse montre à quel point la firme cherche à profiter de sa situation de quasi-monopole sur la recherche horizontale. Le moteur de recherche étant actuellement le principal intermédiaire entre éditeurs et utilisateurs de contenus web, y renoncer n'est pas une option viable pour la plupart des fournisseurs. Se retirer de Google équivaut dans les faits à se retirer d'Internet.

Les concessions proposées par Google à la Commission Européenne le 21 octobre 2013 dans le cadre de son enquête en cours sur les pratiques anticoncurrentielles de la firme ne prennent pas en compte les inquiétudes des fournisseurs d'images.

La Commission a bien reconnu que l'utilisation sans autorisation par Google de contenus de tierces parties pourrait constituer un abus de position dominante, mais Google ne propose aucune solution spécifique permettant de mettre fin à l'exploitation des fournisseurs d'images. La firme a simplement suggéré la mise en place d'un « formulaire de notification » permettant de se retirer de tous ses services spécialisés. Cependant, cette solution n'apporte rien de plus que tous les outils de désinscription déjà existants, et n'aide en rien les fournisseurs à contrôler l'utilisation que fait Google de leurs images.

Dans un tel contexte, le CEPIC et les organisations professionnelles qui le soutiennent veulent attirer l'attention de la Commission sur le fait que, malgré l'enquête qu'elle mène actuellement sur les pratiques anticoncurrentielles de Google, la firme continue d'accroître son utilisation de contenus de tierces parties. Le CEPIC demande à la Commission Européenne d'exprimer clairement que cette exploitation sans scrupules de contenus, et notamment d'images originales appartenant à des tiers, n'est pas une pratique acceptable pour une société occupant une position dominante en Europe. Ils attendent, au minimum, la mise en place d'une nomenclature d'expressions automatisées de gestion des droits d'auteur, grâce à laquelle les fournisseurs d'images pourraient signifier à Google de quelle façon et dans quelles limites ils autorisent la firme à utiliser leurs travaux.



CEPIC

Centre of the Picture Industry

CEPIC-OFFICE

Fritschestraße 22

10585 Berlin

Germany

Tel. +49.30.88 91 01-60

Fax +49.30.88 91 01-61

ceplic@ceplic.org

www.ceplic.org

Alfonso Gutierrez, président du CEPIC :

« Pendant des années, l'industrie de l'image était avant tout un ensemble de sociétés individuelles avec leur personnalité propre et des idées différentes sur la manière de diffuser et de protéger au mieux leurs images. Avec l'arrivée de l'Internet, les moteurs de recherches sont devenus les centres de gravité de la diffusion d'images dans le monde entier, et il est clair que leur fonctionnement actuel n'offre aucune garantie de protection aux auteurs et aux titulaires des droits. Nous nous trouvons à présent au point d'inflexion où tous les acteurs de notre branche se réunissent pour protéger leurs images et défendre la valeur de leur propriété et de leurs travaux intellectuels. Le débat qui a lieu aujourd'hui est crucial, et je suis heureux de voir que l'industrie de l'image est unie, à l'échelle internationale, dans ce combat pour protéger son travail et refuser l'exploitation ».



CEPIC

Centre of the Picture Industry

Le CEPIC porte donc recours.

Le CEPIC est une fédération professionnelle européenne à but non lucratif, active dans le domaine des droits de l'image. Fondée en 1993, elle acquiert le statut de groupement européen d'intérêt économique (GEIE) à Paris en 1999. A l'heure actuelle, le CEPIC représente environ 900 agences photographiques et photothèques dans vingt pays européens, membres ou non de l'Union Européenne. Le CEPIC a également des membres affiliés en Amérique du Nord et en Asie. Les membres sont des banques d'images de tailles diverses, de micro sociétés à une personne aux grandes agences de photos de presse, des galeries d'art, des archives historiques et des musées, ainsi que des sociétés d'images vidéo. Il s'agit principalement de micro, petites et moyennes entreprises, qui sont à l'origine d'environ 50% des 2,1 milliards d'euros générés mondialement par l'industrie de l'image, et qui représentent plus de 150 000 auteurs de contenus visuels en licence directe. Le CEPIC compte également parmi ses membres des sociétés plus importantes Getty, Corbis ou Reuters.

CEPIC-OFFICE

Fritschestraße 22
10585 Berlin
Germany
Tel. +49.30.88 91 01-60
Fax +49.30.88 91 01-61
ceplic@ceplic.org
www.ceplic.org

Liste des soutiens

La coalition informelle qui soutient cette plainte est composée des associations suivantes :

- American Society of Media Photographers (**ASMP**),
- Graphic Artists Guild (**GAG**).
- National Press Photographers Association (**NPPA**)
- Digital Media Licensing Association (**PACA**),
- Professional Photographers of America (**PPA**),

Le CEPIC représente tous ses membres européens, mais les associations nationales suivantes lui ont apporté un soutien particulièrement précieux :

- Asociacion Empresarial de Agencias de Prensa y Archivos Fotograficos - Espagne (**AEAPAF**)
- British Association of Picture Agencies and Libraries – Grande-Bretagne (**BAPLA**)
- Bildleverantörernas Förening, Huddinge – Suède/ Danemark/ Norvège (**BLF**)
- Bundesverband der Pressebild-Agenturen und Bildarchive - Allemagne (**BVPA**)
- **NImage** - Pays-Bas
- Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Bild-Agenturen und Archive - Suisse (**SAB**)
- Svensk Bildbyråförening – Suède (**SBF**)
- Syndicat National des Agences Photographiques d'Illustration Générales – France (**SNAPIG**)

Ces associations représentent la majeure partie des fournisseurs d'images à l'échelle internationale, ainsi que des agences photo et des centres d'archives photographiques. Ainsi sont-elles représentatives de l'industrie de l'image mondiale.

Pour plus d'informations, contactez les représentants de la coalition :

En langue française, anglaise et allemande : Sylvie Fodor, Directrice exécutive du CEPIC, s.fodor@ceplic.org, +49 177 2332 514

En langue espagnole et anglaise : Alfonso Gutierrez, Président du CEPIC, alfonso@agefotostock.com, + 34 933 00 2552

En langue allemande et anglaise : Thomas Hoppner, conseiller juridique, Olswang Germany LLP, thomas.hoppner@olswang.com, +49 30 700 171-176

A propos du CEPIC

Le [CEPIC](http://ceplic.org) est une association européenne à but non-lucratif, active dans le domaine des droits de l'image. Elle est fondée en 1993 pour se faire le porte-parole de l'industrie de l'image dans son ensemble auprès de Bruxelles, c'est-à-dire pour défendre ses intérêts et conseiller l'Union lors de la discussion de nouvelles législations. Elle acquiert le statut de groupement européen d'intérêt économique (GEIE) à Paris en 1999. En tant que Centre de l'Industrie de l'Image (Centre of the Picture industry), le CEPIC représente environ 900 agences photographiques et photothèques dans vingt pays européens, membres ou non



CEPIC

Centre of the Picture Industry

CEPIC-OFFICE

Fritschestraße 22

10585 Berlin

Germany

Tel. +49.30.88 91 01-60

Fax +49.30.88 91 01-61

ceplic@ceplic.org

www.ceplic.org

de l'Union Européenne. Le CEPIC a également des groupes affiliés en Amérique du Nord et en Asie. Parmi ses adhérents, il compte des acteurs majeurs du secteur de l'image, comme Getty, Corbis ou Reuters. Ses adhérents représentent plus de 150 000 auteurs de contenus visuels en licence directe.

Les membres du [CEPIC](#) sont des experts en protection et marketing des images. Ils numérisent des contenus visuels depuis l'arrivée d'Internet afin de les rendre disponibles à la commercialisation, que ce soit pour des journaux, des magazines ou des sociétés de diffusion, en ligne ou sur d'autres supports. Ils mettent également ces contenus à disposition à des fins éducatives ou de recherche, dans un contexte non commercial. Les agences photographiques et les photothèques proposent enfin aux créateurs des services de gestion des droits commerciaux d'auteur.

Le [CEPIC](#) a obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) en 1997. Il est membre de l'IPTC (*International Press Telecommunications Council*,) depuis 2005 et de l'ICOMP (*Initiative for a Competitive Online Marketplace*, ou initiative pour un marché en ligne concurrentiel) depuis 2009, et a rejoint la *Linked Content Coalition* début 2012. Il fait également partie du projet ARROW et, en partenariat avec EVA, association de sociétés de gestion collective dans le domaine des arts visuels, a publié une étude de faisabilité qui vise à inclure les contenus visuels dans le système ARROW.

A partir de 2013, le CEPIC sera également intégré au projet RDI (*Rights Data Integration*, ou intégration des données relatives aux droits d'auteurs) financé par l'Union Européenne, à l'initiative de la *Linked Content Coalition*.

Président du CEPIC : Alfonso Gutierrez (president@ceplic.org)

Directrice exécutive : Sylvie Fodor (s.fodor@ceplic.org)

Le siège du CEPIC : 46 rue de la Mare 75020 Paris

Les bureaux sont à Berlin.